



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADÉ (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADÉ.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.11 – Notification du marché de fourniture et distribution de sacs destinés à la collecte des ordures ménagères, du verre, des emballages et des déchets végétaux

□ M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Historiquement, certaines des communes de Versailles Grand Parc fournissaient à leurs habitants des sacs en plastiques pour stocker leurs déchets. Depuis 3 ans, Versailles Grand Parc informe les habitants sur les inconvénients financiers, organisationnels et environnementaux de ces sacs en lieu et place de bacs pour stocker les déchets.

Cependant, les solutions alternatives à ces sacs n'ont pas encore été toutes mises en œuvre (densification des points d'apport volontaire pour le verre et les emballages, ouverture de la

déchetterie à tous les habitants de Versailles Grand Parc pour l'apport de leurs déchets verts).

De plus, parfois, la configuration de certaines habitations ou locaux professionnels ne permet pas de stocker un bac pour les déchets.

Pour ces raisons, la mise à disposition de sacs perdurée sur les communes de Versailles, Viroflay, Buc et Bièvres.

Les marchés qui encadrent leur fourniture et leur distribution sont arrivés à échéance et doivent être renouvelés au moyen d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

Le marché correspondant, d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois, est décomposé en 5 lots :

- lot 1 : Fourniture de sacs en plastique de couleur bordeaux destinés à la collecte des ordures ménagères pour les habitations ou locaux professionnels ne pouvant stocker de bacs sur Versailles
Sacs 30 L : quantité annuelle minimum : 225 000 – maximum : 900 000
Sacs 100 L : quantité annuelle minimum : 100 000 – maximum : 400 000
- lot 2 : Fourniture de sacs en plastique translucide de couleur verte destinés à la collecte du verre sur Viroflay
Sacs de 30 L : quantité annuelle minimum : 62 500 – maximum : 250 000
- lot 3 : Fourniture de sacs en plastique translucide de couleur jaune destinés à la collecte des emballages sur Buc
Sacs de 50 L : quantité annuelle minimum : 15 000 – maximum : 60 000
- lot 4 : Fourniture pour 2008 et 2009 de sacs en papier de 100 litres biodégradables, destinés à la collecte des déchets végétaux sur Buc, Bièvres et Viroflay
Sacs de 100 L : quantité annuelle minimum : 62 500 – maximum : 250 000
- lot 5 : Distribution en porte-à-porte de sacs bordeaux pour la collecte des ordures ménagères sur la commune de Versailles et de sacs verts pour la collecte du verre sur la commune de Viroflay.
La distribution de sacs pour les ordures ménagères sur Versailles concerne 4 993 foyers.
La distribution de sacs pour le verre sur Viroflay concerne 2 811 foyers. Cette prestation est envisagée en tranche ferme pour 2007 et en option pour 2008 et 2009, en attendant les résultats de l'étude pour la mise en place de la collecte du verre en apport volontaire sur cette commune.

Le 11 septembre 2007, date limite de réception des offres,

- une offre a été reçue pour le lot n°1 : celle de la société Plastiques et Tissages du Luneray (PTL)
- une offre a été reçue pour le lot n°2 : celle de la société PTL
- une offre a été reçue pour le lot n°3 : celle de la société PTL
- trois offres ont été reçues pour le lot n°4 : celles des sociétés
 - o Beauvais Diffusion
 - o Quadria
 - o Tapiero
- deux offres ont été reçues pour le lot n°5 : celles des sociétés
 - o ACP Services
 - o PTL

Ces offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

1. valeur technique de l'offre appréciée en fonction du mémoire technique de l'offre et des échantillons remis. Pondération : 50 %.

2. coût de la prestation apprécié en fonction du montant de l'offre et de la formule de révision proposée. Pondération : 30 %.
3. délai de livraison ou de distribution suivant les lots. Pondération : 20 %.

La commission d'appel d'offres du 12 septembre 2007 a déclaré infructueux les lots 1 et 3, les offres correspondantes étant respectivement inacceptable et irrégulière. Une procédure négociée a alors été engagée avec le candidat concerné par ces lots.

Le 25 septembre 2007, suite à cette phase de négociation et à l'analyse des offres des lots 2, 4 et 5, la commission d'appel d'offres, a pris les décisions suivantes :

- le lot 1 est à nouveau déclaré infructueux, l'offre étant inacceptable. Une nouvelle procédure négociée est alors engagée.
La commission d'appel d'offre s'est à nouveau réunie le 1^{er} octobre pour analyser la proposition issue de la nouvelle phase de négociation.
Ainsi, la commission d'appel d'offres a retenu la variante proposée par la société PTL. Cette variante intègre des objectifs de développement durable : sacs moins épais fabriqués avec un plastique dont les caractéristiques en matière de résistance et d'usage sont identiques à ceux proposés en solution de base.
Le montant annuel maximum de cette prestation s'élève à 68 936 € HT.
- l'offre de la société PTL est retenue pour le lot 2 pour un montant annuel maximum de 10 367.5 €HT/an ;
- le lot 3 est à nouveau déclaré infructueux. Une procédure de MAPA (marché à procédure adaptée) est engagée.
- le lot 4 est déclaré infructueux, les offres étant non conformes au cahier des charges. Une nouvelle procédure négociée est engagée. La commission d'appel d'offres se réunira courant novembre pour l'attribution du marché.
- l'offre de la société ACP Service est retenue pour le lot 5 pour un montant annuel maximum de 35 118 €HT/an ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1) autorise le président à signer :

- pour le lot 1 : avec la société PTL pour un montant annuel maximum de 68 936 €HT/an
- pour le lot 2 : avec la société PTL pour un montant annuel maximum de 10 367.5 €HT/an
- pour le lot 5 : avec la société ACP Services pour un montant annuel moyen de 35 118 €HT/an

(Les procédures de mise en concurrence se poursuivent pour les lots 3 et 4.)

2) dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes à l'article 60628 « autres fournitures non stockées »

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

Pascal Guéant
Directeur général des services